

## Retranscription de l'exposé de Jean-Marc Pirotton

Bonjour à tous et à toutes. Merci de m'avoir invité. Je vais d'abord me présenter. Je m'appelle Jean-Marc Pirotton, je suis vice-président de Gazelco et je suis délégué syndical Gazelco sur le site de la centrale nucléaire de Tihange.

### **Qu'est-ce que Gazelco ?**

Pour les personnes étrangères ou qui ne connaissent pas bien la représentation syndicale en Belgique, Gazelco est l'organisation syndicale qui s'occupe de la défense des travailleurs dans le secteur de l'énergie ; il s'agit de la production d'électricité, le transport d'électricité ainsi que le trading.

Gazelco évidemment respecte toujours les décisions politiques démocratiques qui sont prises que ce soit sur la fermeture du nucléaire ou que ce soit sur d'autres décisions.

Mon exposé présentera quelques redondances avec l'exposé d'Annie-Thébaud-Mony, parce que je vais vous parler également de la sous-traitance.

Beaucoup de personnes ne savent pas ce que c'est qu'un site nucléaire ; ils imaginent qu'il y a quelques installations, quelques cadres aux commandes et quelques personnes en tabliers blancs. En fait, il ne s'agit pas de ça.

**Un site nucléaire, c'est** notamment des installations nucléaires, des installations classiques, des bâtiments administratifs. Il y a des hommes et des femmes qui y travaillent quotidiennement.

Sur un site comme la centrale nucléaire de Tihange- et ce sera la même chose à Doel- 970 personnes travaillent en permanence : c'est le personnel statutaire. Ce personnel statutaire est ventilé de la manière suivante : 800 personnes barémisées, donc les salariés et 170 personnes-cadre. C'est équivalent sur le site de Doel.

Il y a le personnel de conduite qui s'occupe également du pilotage des installations : c'est du personnel qui travaille en quart. Ils font, ce qu'on appelle, les pauses 3/8. Ça représente 180 personnes et il n'y a là que du personnel salarié.

Un site comme Tihange a 3 réacteurs. Ces 3 réacteurs produisent une puissance de 1000 mégawatts/heure à peu près, c'est-à-dire 3000 mégawatts. Ça représente, avec le site de Doel, qui a une puissance équivalente, 55% de la puissance électrique en Belgique annuellement.

### **Au personnel statutaire s'ajoute du personnel sous-traitant.**

600 personnes en sous-traitance travaillent en permanence sur le site, en fonctionnement normal. Cela s'est accentué dans les années nonante.

**Qu'a-t-on remarqué ?** Sous prétexte de la libéralisation qui allait approcher, l'exploitant en a profité pour organiser des plans de restructuration, de réorganisation, qui ont amené à se débarrasser d'une partie du personnel statutaire expérimenté pour le **remplacer par du personnel tiers.**

Au départ, le personnel tiers n'effectuait que des tâches dites « à basse valeur ajoutée » comme l'entretien des locaux, l'entretien des jardins, le gardiennage etc.... et puis, depuis la restructuration et surtout depuis que GDF Suez a pris le capital d'Electrabel, les bénéfices évidemment ont dû encore augmenter. Il y a donc eu un recours accentué au personnel extérieur, alors que nous l'avons combattu syndicalement. Pour certains, peut-être que Marc Molitor s'en souvient également, nous avons fait des mouvements de grève importants sur le site de Tihange. Nous avons donc combattu cette réorganisation mais elle s'est mise en place. Nous avons juste pu un peu la freiner.

On s'est aperçu que le personnel sous-traitant prenait de plus en plus de tâches du personnel statutaire. Il s'est introduit dans la maintenance, il a carrément pris des réorganisations de services telles que la gestion du magasin, de l'outillage etc... avec évidemment toutes les conséquences qui en découlent puisque le personnel tiers a des conditions salariales qui sont moindres que celles du personnel statutaire. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin. C'est uniquement une question de rentabilité.

Aux 600 agents extérieurs présents quotidiennement sur le site, en fonctionnement normal s'ajoutent **en période de révision**, et la révision du réacteur de Tihange 3 vient de commencer au début de la semaine, **1000 personnes sous-traitants en plus**. Ce qui veut dire que sur le site de Tihange, il y a 970 personnes statutaires, 600 personnes extérieures quotidiennement et en cas de révision, 1000 personnes en sous-traitance supplémentaires.

**Les sous-traitants**, comme l'a dit Annie Thébaud-Mony, ne sont pas nécessairement du personnel pour la garantie des installations constructeurs, ce ne sont pas nécessairement du personnel pour les travaux spécialisés. Non, c'est surtout du personnel qui s'ajoute aux équipes de maintenance et essentiellement pour des travaux qui sont fort pénalisants au point de vue dosimétrique.

On a parlé de mettre des têtes dans les générateurs de vapeurs, il y a aussi les jumpers qui sont là pour aller boucher les brèches, pour s'introduire dans les réacteurs et en sortir le plus rapidement possible. Il faut savoir qu'un jumper, lorsqu'il entre dans un générateur de vapeur, prend sa dose sur quelques minutes. Le temps qu'il doit passer là-dedans est infime sinon il dépasse la dose limite admissible. D'ailleurs, ils s'entraînent sur des maquettes en bois etc... pour effectuer ces tâches.

**C'est du personnel extérieur qui s'occupe des travaux les plus pénalisants au point de vue dosimétrique.** Si les agents statutaires ont une bonne formation et une bonne connaissance des risques radiologiques, il n'en est pas de même pour la plupart de ces agents extérieurs. En effet, ces personnes extérieures reçoivent une formation de quelques heures, réalisent un test qui pour la plupart est bidon et peuvent circuler dans les installations et cela, au mépris de la sûreté des installations, de leur propre sécurité et de celle de tous les collègues qui y travaillent.

**On doit malheureusement constater que pour la plupart des cas de contamination externe ou interne, ce sont les travailleurs sous-traitants qui en sont le plus souvent les victimes.** Et pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas respecté les consignes élémentaires, les balisages, cela **par un manque de formation évident.**

Un autre facteur entre en jeu, de plus en plus **d'entreprises étrangères** viennent travailler sur les sites nucléaires engendrant un problème de connaissance de la langue écrite ou parlée et cela amène évidemment une aggravation, une augmentation des victimes d'accident de travail parmi nos collègues sous-traitants.

Un facteur également important, c'est la **sous-traitance en cascade**. Le sous-traitant qui fait appel à un autre sous-traitant, et aussi le problème des intérimaires. Tout cela, c'est pour une question de coûts. Les salariés de la sous-traitance du nucléaire sont soumis en grande majorité à des risques professionnels inhérents à cette activité. Et ce sont ces travailleurs qui disposent d'une garantie collective et individuelle la plus faible.

Nous avons mis en place à Tihange, ce qu'on appelle **le syndicalisme en réseau**. En effet, les travailleurs en sous-traitance n'osent pas faire appel à leur délégation syndicale, alors nous essayons de mettre en place, cela marche parfois, des réunions des délégations syndicales des

entreprises sous-traitantes avant un arrêt de tranche. Nous faisons un bilan avec eux et nous leur disons : « *Si vous rencontrez des manquements de sûreté, de sécurité, faites appel à nous, délégations statutaires, nous avons encore les moyens d'intervenir comme bon nous semble et nous avons un certain poids auprès des patrons.* »

Voilà ce que nous essayons de mettre en place : c'est le syndicalisme en réseau. Nos camarades du fabriquant GDI, qui entre parenthèses font partie du Groupe GDF Suez, qui interviennent tout le temps dans nos installations, peuvent faire appel à notre délégation syndicale pour évoquer les problèmes de sécurité et de sûreté, et pour les défendre au mieux.

Nous avons organisé en juin de l'année passée, **une conférence internationale sur le dialogue social dans les entreprises nucléaires**. C'était programmé bien avant l'accident majeur de Fukushima, mais évidemment nous en avons parlé énormément. C'était organisé avec une organisation syndicale française bien connue avec laquelle nous avons beaucoup d'affinités, en l'occurrence la CGT ; il y avait l'EPSU donc le syndicat européen de la fonction publique, des syndicats allemands, finlandais, tchèques partout où il y avait une représentation syndicale en Europe.

Toute une série de **recommandations** ont été évoquées :

-- notamment que les opérations de sous-traitance ne devraient être uniquement admises qu'en cas de travaux dans le cadre d'une garantie du constructeur ou de travaux très spécifiques, et non pas, comme Annie Thébaud l'a évoqué, le nettoyage à fond de piscine, contamination, décontamination etc... ce ne sont pas les travaux qui relèvent nécessairement de la sous-traitance ; ce peut être fait par les travailleurs statutaires, ils en ont les compétences.

-- que le sous-traitant ait l'obligation de démontrer que tous ses travailleurs ont les compétences requises pour travailler dans les installations nucléaires. Il leur faudrait passer un permis vraiment réel et non pas un examen fait comme cela sur 2-3 heures avec une réponse à des choix multiples etc... ce qui ne reflète absolument pas les connaissances réelles des travailleurs.

--l'opération de sous-traitance ne peut avoir pour effet, ni pour objet de porter un préjudice aux salariés ou diminuer l'application des dispositions de la loi, de règlements ou de conventions collectives de travail. Elle ne peut mettre les travailleurs en concurrence entre eux au travers de leur garantie sociale en abaissant le niveau de celle-ci.

--la maîtrise d'œuvre et l'ouvrage par l'exploitant nucléaire doit passer par une connaissance en profondeur des installations pour les travailleurs y intervenant. La règle devrait être que les travailleurs intervenant sur les installations nucléaires doivent être ceux de l'exploitant. La sous-traitance doit donc être exceptionnelle.

-- le recours aux salariés ne maîtrisant pas la langue du pays doit être exceptionnel et encadré par de l'interprétariat.

-- une diminution de la limite annuelle des doses de 50%, celles-ci devant passer dans un premier temps de 20 à 10 millisievert pour tous les travailleurs, face aux risques identifiés sur les faibles doses, ce qui sera évoqué lors de ce colloque.

En conclusion, les employés, les salariés du nucléaire veulent une radioprotection de haut niveau même si on ne peut pas baisser à l'infini les doses. Mais si l'on veut que le nucléaire soit socialement accepté, il faut qu'il soit socialement acceptable par les travailleurs.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**Marc Molitor** : Juste une petite question, Jean-Marc Piroton. En Belgique, y a-t-il une norme légale au niveau du nombre des sous-traitances acceptées.

**Jean-Marc Pirotton** : Il n'y a pas de normes légales ; on aimerait y arriver, il y a eu des propositions de loi quand on a parlé de l'accident de Fukushima ; on aimerait limiter le nombre de sous-traitants à 50% du personnel statutaire en cas de révision.

**Marc Molitor** : et dans les échelles, parce-que Mr De Roover, le patron de l'AFCN, quand je lui ai posé la question me disait qu'en général en Belgique, il n'y avait que 3 niveaux de sous-traitance mais pas plus. Est-ce que c'est une exagération ?

**Jean-Marc Pirotton** : ça tendrait vers cela grâce aux pressions que nous avons exercées mais cela reste toujours très théorique.

**Marc Molitor** : Ce n'est pas une norme, je veux dire.

**Jean-Marc Pirotton** : Non, il n'y a pas une norme bien établie.

**Marc Molitor** : Merci

*Applaudissements.*